

**Vos démarches**

**Votre centre des finances publiques**

TRES. SALIES-DU-SALAT-ST-MARTORY  
10 BD DES THERMES  
31260 SALIES DU SALAT  
Tél. : 05 61 90 80 00

Courriel : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)  
Accueil du public : horaires d'ouverture sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « Contact ».

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
TRES. SALIES-DU-SALAT-ST-MARTORY  
10 BD DES THERMES  
31260 SALIES DU SALAT



**Vos références**

Numéro fiscal (C) : 10 88 873 547 510  
Référence du document : 19 31 0189791 43  
Date d'établissement : 02/12/2019

M VENTINHAS GABRIEL  
53 LE VILLAGE  
31260 HIS

Madame, Monsieur,

Je vous contacte concernant vos **TAXES FONCIERES** car vous n'avez pas payé dans les délais la totalité de la somme due.

Vous devez régler au plus vite le montant « Reste à payer » précisé ci-contre. Ce montant prend en compte la majoration de 10 % pour retard ou absence de paiement à la date limite de paiement (indiquée sur votre avis d'impôt). Si vous avez déjà payé ou si vous rencontrez des difficultés, je vous invite à me contacter rapidement.

Si vous ne payez pas le montant « Reste à payer » dans les 30 jours maximum qui suivent la notification de ce document, je poursuivrai la procédure afin d'obtenir le versement rapide de ce montant.

Vous disposez de ce même délai de 30 jours pour contester les majorations appliquées (article L. 80 D du livre des procédures fiscales).

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le comptable public  
MARIN-MATHIEU KETTY

**Votre situation**

Situation arrêtée au (1) :	26/11/2019
Montant de l'impôt	465,00 €
Versements effectués dans les délais (2)	
Reste à payer à la date limite de paiement	465,00 €
Majoration de 10% (3)	+ 47,00 €
Versements effectués hors délais	
Reste à payer	512,00 €

Vous pouvez payer en ligne sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ou par smartphone ou tablette.

ATTENTION : l'enveloppe retour est réservée au paiement par TIP ou par chèque bancaire.  
**SI VOS COORDONNÉES BANCAIRES NE SONT PAS MENTIONNÉES SOUS LE CADRE SIGNATURE OU EN CAS DE MODIFICATION, JOIGNEZ UN RIB.**

Réservé à l'administration :  
31054/221/2019

Pour payer par smartphone ou tablette, flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »



Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la DGFiP à envoyer des instructions à votre banque pour débitier votre compte, et votre banque à débitier votre compte conformément aux instructions de la DGFiP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débitier, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE ET LIEU

SIGNATURE

FR76 1551 9391 0200 0219 3160 127  
VENTINHAS GUILLEMIN

M VENTINHAS GABRIEL  
53 LE VILLAGE  
31260 HIS

CMP333018016294 \*

**TIP SEPA**

Référence Unique de Mandat : FR46ZZ0050021931018979143TIP  
DGFiP ICS : FR46ZZ005002 LETTRE DE RELANCE  
19 31 0189791 43 C 221 2019 31054 15/10/2019 Montant : 512,00 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT  
DES FINANCES PUBLIQUES  
94974 CRETEIL CEDEX 9

Voir explications à la rubrique « Modes de paiement »

193101897919 VENTINHAS GUILLEMI 15519391020002193160127

001110000122 70221319310189791430310540988906 51200